

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 1^{er} décembre 2022

Question n°15

Délibération cadre autorisant le président à procéder à des recrutements pour
remplacement ou renforcement au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 25 novembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE,

Etaient représenté : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER

Etaient Excusés : Maxime BELTZUNG Manon FURTER, Eric BOILLETOT,

Etaient Absents : Yves TESTON, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMAIN,

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la délibération n°9 du 21 Janvier 2021 autorisant le Président à signer une convention d'adhésion avec le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

En cours d'année, pour des remplacements de maladie ou congés maternité, de congés estivaux ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, il est fait appel à des agents contractuels via le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort.

Chaque recrutement de contractuels doit faire l'objet d'une autorisation par l'assemblée délibérante.

Hormis pour les congés estivaux, les remplacements pour maladie ou renforcement temporaire ne peuvent pas être anticipés et doivent être réalisés de manière urgente.

Afin de gagner en réactivité, il est donc proposé de voter une délibération cadre pour l'année 2023, autorisant le Président à procéder à des recrutements pour remplacements et / ou renforcements ponctuels des services du SMICTOM, via le service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et ont été intégrés au niveau de l'appel de fonds 2023.

Il sera rendu compte à l'assemblée délibérante des différents recrutements effectués.

Cette autorisation concerne exclusivement du personnel contractuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à procéder à des recrutements pour des remplacements et / ou des renforcements ponctuels dans les conditions détaillées ci-avant,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick MESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 09/02/23 et de la publication le 09/02/23